

**Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement Hauts-de-France**

Séance plénière du 6 mars 2026

**État de la demande de logement social, bilan des attributions en 2025  
et situation des ménages prioritaires**

**1. Tension accrue sur l'accès au logement social en région**

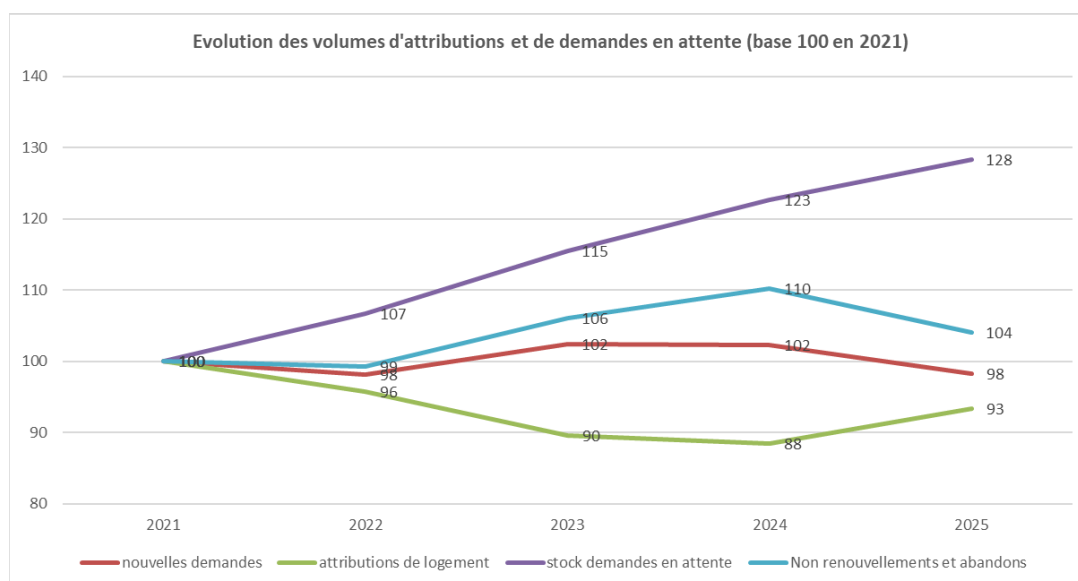
**a) Bilan 2025**

	<b>Demandes en cours fin décembre 2025</b>	<b>Evolution par rapport à fin décembre 2024</b>	<b>Attributions sur la période</b>	<b>Evolution par rapport à N-1</b>
Aisne	12 683	2,61%	3 916	3,85%
Nord	125 652	3,63%	20 726	4,92%
Oise	32 471	7,98%	5 360	-0,96%
Pas-de-Calais	56 370	4,24%	13 724	8,49%
Somme	20 328	7,26%	3 546	12,11%
<b>Hauts-de-France</b>	<b>247 504</b>	<b>4,56%</b>	<b>47 272</b>	<b>5,64%</b>

Pour la première fois depuis 2015 – hormis en 2021, où un rattrapage avait été observé après la crise du Covid – le nombre d'attributions régionales progresse de 5,5 %, une augmentation supérieure à celle des demandes en attente, en hausse de 4,5 %. Ainsi :

- 47 000 attributions ont été réalisées en 2025 dans les Hauts-de-France. Comme en 2023 et 2024, 31 % des attributions ont bénéficié à des ménages déjà logés dans le parc social. 69 % des attributions ont donc bénéficié à des nouveaux entrants. À noter qu'un tiers des attributions l'ont été, comme en 2024, en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).
- 247 000 ménages sont en attente d'un logement social en région. Parmi eux, 39 % sont déjà locataires au sein du parc social, ce qui signifie que 61 % représentent de nouvelles demandes, comme en 2024 et 2023.

## b) Dynamique des cinq dernières années (2021-2025) : une tension qui s'accroît nettement



Source : données SNE du 30/01/2026

Depuis 2021, on constate ainsi :

- un stock de demandes en attente qui a fortement augmenté : + 28 % ;
- des non-renouvellements et abandons des demandes qui augmentent plus faiblement (+ 4 %) soit environ 83 000 radiations en moyenne par an pour ces deux motifs ;
- un nombre de nouvelles demandes qui baisse pour la première fois (- 2 %), mais une moyenne de près de 144 000 demandes créées chaque année ;
- des attributions de logements qui, malgré une hausse en 2025, ont baissé sur la période : -7 %.

Sur les 5 dernières années, les attributions ont baissé dans quatre des cinq départements ; de manière plus importante dans l'Aisne (- 22 %), la Somme (- 13 %) et le Nord (- 10 %) ; et de manière moins marquée dans l'Oise (- 3 %). Elles ont en revanche augmenté dans le Pas-de-Calais (+ 6 %).

## 2. La mobilisation du contingent préfectoral au profit des ménages prioritaires

Au travers des conventions de réservation, les bailleurs avaient pour objectif de loger 10 244 ménages prioritaires en 2025 sur le contingent préfectoral. 9 439 ménages prioritaires ont effectivement obtenu un logement social.

## a) Bilan 2025

Région / Département	OBJECTIFS	ATTRIBUTIONS 2025			EVOLUTION DU STOCK	
	Objectifs fixés aux bailleurs en 2025 (conventions de réservation)	Attributions réalisées aux ménages prioritaires	Taux de réalisation de l'objectif fixé	Poids du contingent préfectoral dans les attributions totales	Nb de ménages prioritaires en attente de logt au 31 décembre 2025	Evolution entre le 31/12/24 et le 31/12/25
Aisne	964	1 033	107 %	26 %	867	↕ 69%
Nord	4 745	3 307	70 %	16 %	3 853	→ 1%
Oise	1 128	1 377	122 %	26 %	1 164	↕ 8%
Pas-de-Calais	2 639	2 681	102 %	20 %	2 659	→ 0%
Somme	768	1 041	136 %	29 %	1 781	↕ 19%
<b>Total HdF</b>	<b>10 244</b>	<b>9 439</b>	<b>92 %</b>	<b>20 %</b>	<b>10 324</b>	<b>↕ 8%</b>

Source : données SYPLO du 02/02/2026

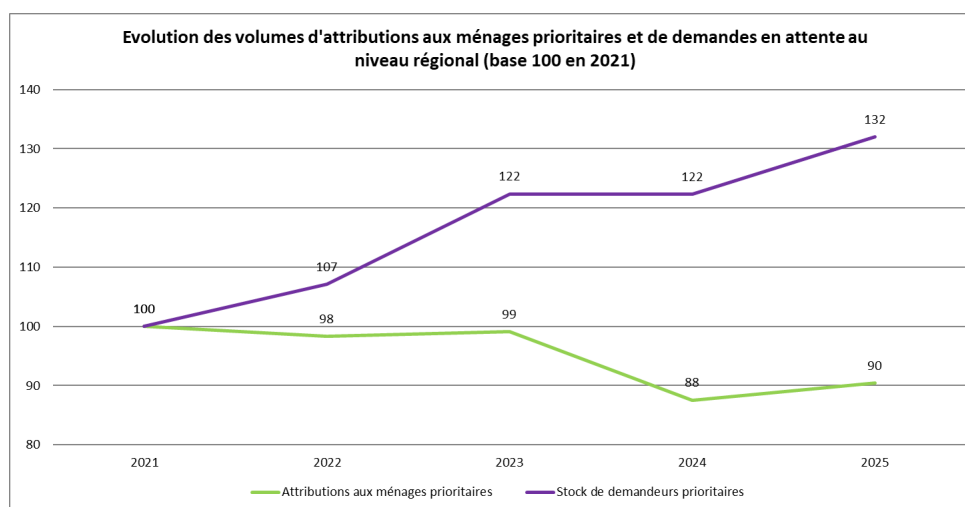
Au niveau régional, les attributions aux ménages prioritaires augmentent moins rapidement que les attributions globales en 2025 (+ 3 %). Le poids du contingent préfectoral dans le total des attributions demeure identique à celui de l'an dernier au niveau régional (20 %) avec des amplitudes de 16 % à 29 % selon les départements.

Les objectifs d'attribution fixés aux bailleurs sont à nouveau atteints dans 4 des 5 départements : la Somme, l'Oise, l'Aisne et le Pas-de-Calais.

Les ménages prioritaires continuent à être davantage logés en QPV (38 %) que l'ensemble des ménages (33 %).

Le nombre de ménages prioritaires en attente d'un logement social au 31 décembre 2025 augmente par rapport à l'an dernier (+ 8 %). Cette hausse est supérieure à l'augmentation du stock global des demandes de logement social (+ 5,5 %).

## b) Dynamique des cinq dernières années (2021-2025)



Sources : données Syplo du 02/02/2026

Sur les 5 dernières années, les attributions aux ménages prioritaires connaissent une baisse plus marquée que les attributions globales avec - 10 % contre - 7 % pour l'ensemble des attributions.

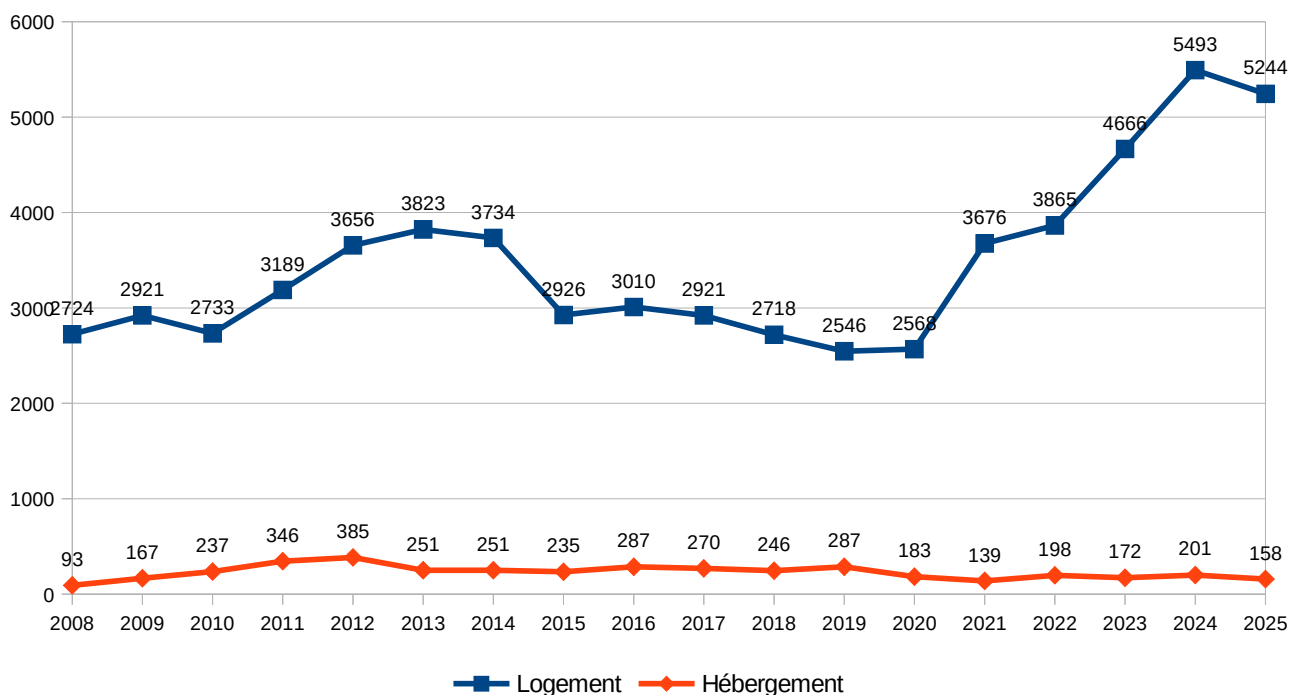
Le nombre de demandeurs prioritaires en attente augmente, quant à lui, plus fortement encore (+ 32 %) entre 2021 et 2025 que le stock de demandes globales (+ 28 %).

À noter toutefois : l'éventuelle évolution des critères de priorisation depuis 2021 dans certains départements ou encore l'utilisation de l'outil Syplo sont autant de facteurs pouvant également faire varier ces données relatives aux publics prioritaires et doivent donc être retenues comme pouvant limiter la comparaison entre 2021 et 2025.

### 3. Zoom sur les ménages prioritaires au titre du DALO

#### a) Dynamique des recours déposés en région

Evolution du nombre de recours déposés depuis 2008

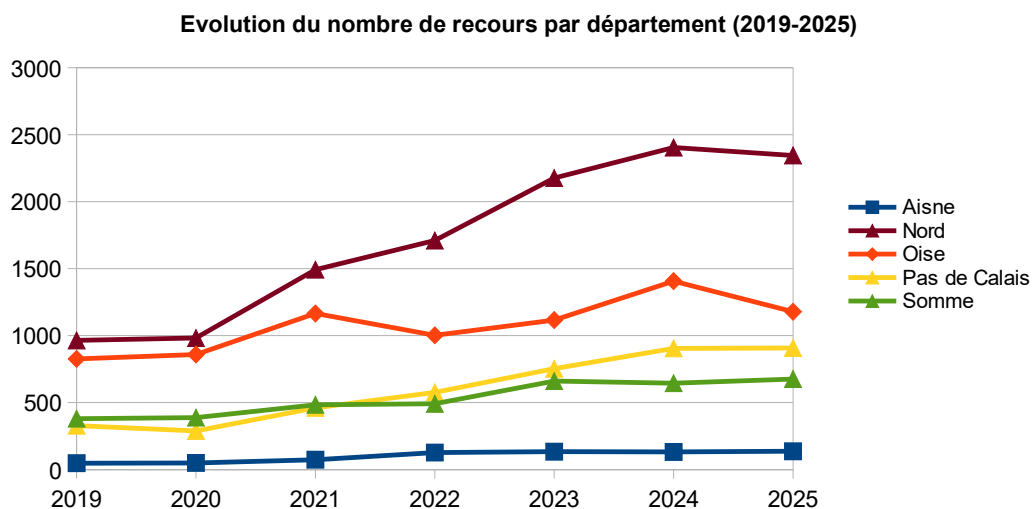


Tout d'abord, l'évolution sur le long terme des recours déposés en région permet de constater une nette rupture dans la dynamique des recours logement et hébergement déposés.

- Après une première période de hausse de 2008 à 2013, puis un net tassement de 2014 à 2020, on constate à partir de 2021 et sous l'effet du Covid, une très nette hausse des recours logement, soit + 114 % de 2021 à 2024. Cette hausse est bien supérieure à la hausse de 24 % constatée au niveau national sur la même période, les volumes 2024 atteignant un niveau historiquement haut en région et restent à un niveau très élevé en 2025.
- Des recours hébergement déposés qui restent relativement stables sur le long terme, à des niveaux proches de la moyenne historique 2008-2025 (soit 219 recours par an), voire légèrement sous cette moyenne depuis le Covid.

- Par conséquent, les recours hébergement qui ont au plus haut représenté un volume supérieur à 10 % du total des recours logement en 2011 et 2012 n’atteignent plus en 2025 que 3 % du volume des recours logement.

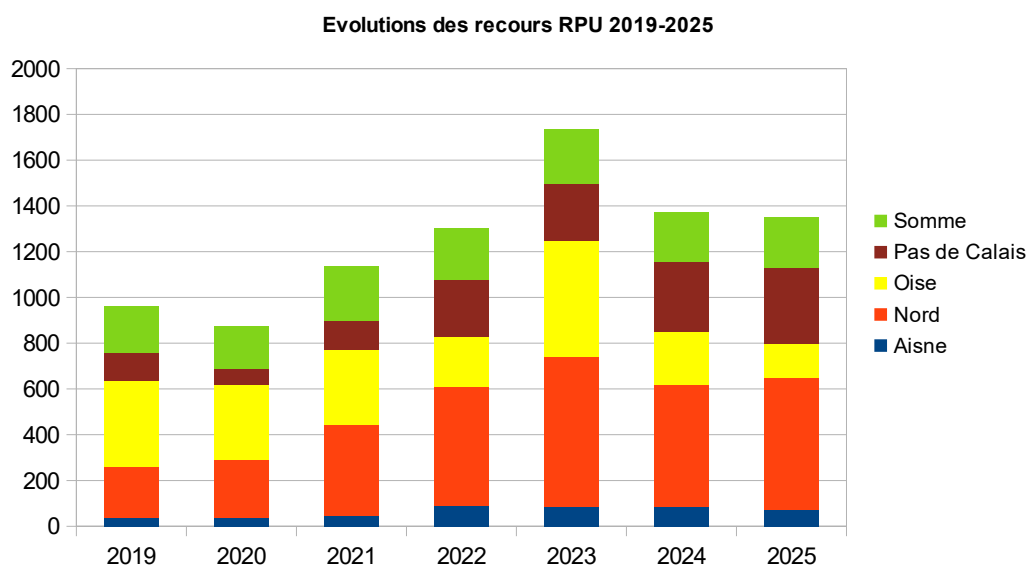
Concernant la situation infra-régionale, la représentation ci-dessous fait apparaître de fortes disparités entre territoires sur la période 2019-2025, bien que l’on constate une hausse généralisée à l’ensemble des départements.



En effet, on peut relever les faits marquants suivants :

- le Nord absorbe près de 50 % de la hausse en volume sur la période étudiée, voit ses recours augmenter de près de 150 % et représente 45 % des recours régionaux en 2025 ;
- l’Oise, dont le volume de recours était presque identique au Nord en 2020, connaît certes une nette hausse sur la période étudiée mais inférieure à la hausse régionale et voit ainsi sa part du niveau régional passer de 33 % à 22 % du volume régional de 2020 à 2025 ;
- le Pas-de-Calais connaît une hausse particulièrement marquée, soit plus de 200 % de hausse de 2020 à 2025, et également un niveau historiquement élevé en 2024-2025 ;

## b) Dynamique des décisions RPU sur la période 2019-2025



Le nombre de dossiers reconnus prioritaires et urgents (RPU) a connu une évolution très marquée sur la période Covid avec un doublement de 2020 à 2023 pour atteindre un pic historique de plus de 1 700 décisions favorables à l'échelle de la région.

Toutefois, ce pic historique du nombre de décisions RPU est lié à un effort d'instruction conjoncturel porté spécifiquement en 2023 dans le département de l'Oise. Cet effort a eu pour conséquence, directe mais limitée à la seule année 2023, une très nette augmentation des décisions RPU par rapport à 2022 (+ 400 décisions).

Depuis cet effort ponctuel, le volume de décisions RPU en région reste élevé en 2024 et 2025 et légèrement supérieur à l'année 2022. Pour l'année 2025, on note un niveau de décisions RPU proche de 1 400 décisions sur un total d'environ 5 000 décisions, soit un taux de décisions favorables de plus de 27 %.

### c) Bilan 2025 des relogements DALO

En 2025, sur l'ensemble des **9 439 attributions** réalisées au bénéfice de ménages reconnus prioritaires, (soit **20 %** des attributions annuelles égales à 47 272) :

- 89 % de ces attributions prioritaires l'ont été au profit des ménages reconnus prioritaires au titre du PDALHPD (soit 8 397 ménages) ;
- **les 11 % restants l'ont été au profit de ménages reconnus prioritaires au titre du DALO (soit 1 042 ménages)**. Outre ces niveaux constatés au niveau régional, les disparités restent toutefois fortes entre départements avec une part des attributions aux ménages DALO particulièrement élevée (supérieure à 10 % des attributions prioritaires)  **dans le Nord et l'Oise mais surtout dans la Somme** (plus de 15 % des attributions prioritaires).

Région/ Département	TOTAL	PDALHPD		DALO		
	Attributions aux ménages prioritaires en 2025	Dont attributions au titre du PDALHPD	% attributions aux ménages PDALHPD	Dont attributions au titre du DALO	% attributions aux ménages DALO	% du DALO dans les attributions totales
<b>02 – Aisne</b>	1033	994	96,22 %	39	3,78 %	1,00 %
<b>59 – Nord</b>	3307	2864	86,60 %	443	13,40 %	2,14 %
<b>60 – Oise</b>	1377	1228	89,18 %	149	10,82 %	2,78 %
<b>62 – Pas-de-Calais</b>	2681	2429	90,60 %	252	9,40 %	1,84 %
<b>80 – Somme</b>	1041	882	84,73 %	159	15,27 %	4,48 %
<b>Hauts-de-France</b>	<b>9439</b>	<b>8397</b>	<b>88,96 %</b>	<b>1042</b>	<b>11,04 %</b>	<b>2,20 %</b>

Bien qu'étant un enjeu important en région, les relogements de ménages DALO restent toutefois à un niveau modeste équivalant à 2,20 % des attributions de logements sociaux réalisées dans la région en 2025.

En matière de relogement des ménages labellisés DALO, soit le nombre de bénéficiaires logés, ayant refusé ou n'étant plus à reloger suite à décision favorable (reconnaissance prioritaire et urgent), le taux est resté proche de 100 % jusqu'au Covid. Certains retards enregistrés par la suite ainsi qu'une hausse du nombre de cas ont conduit à une hausse du nombre de restants à reloger (depuis plus de 6 mois suite à décision RPU) qui atteint ainsi un total de 1 010 bénéficiaires à l'échelle régionale au 31 décembre 2025.

Sur ce point également, la situation est contrastée entre départements. Le nombre de restants à reloger apparaît très faible dans la Somme et le Pas-de-Calais, de telle sorte qu'environ 95 % des cas se concentrent sur les autres départements.

## 4. Zoom sur les ménages en sortie d'hébergement

### a) Bilan 2025

	OBJECTIFS	ATTRIBUTIONS 2025		
Région / Département	Objectifs 2025 de sortie d'hébergement généraliste (HG)	Attributions réalisées aux ménages en sortie d'HG	Taux de réalisation de l'objectif	Poids des sortants d'hébergement dans les attributions totales
Aisne	110	159	145 %	4 %
Nord	890	835	94 %	4 %
Oise	245	232	95 %	4 %
Pas-de-Calais	465	443	95 %	3 %
Somme	240	321	134 %	9 %
<b>Total HdF</b>	<b>1 950</b>	<b>1 990</b>	<b>102 %</b>	<b>4 %</b>

EVOLUTION DU STOCK	
Nb de ménages hébergés en attente de logt au 31 déc. 2025	Evolution entre le 31/12/24 et le 31/12/25
409	-3 %
2 771	1 %
792	1 %
1 234	-6 %
832	8 %
<b>6 038</b>	<b>0 %</b>

Sources : données SNE du 30/01/2026 et bilan LDA national au 31/12/2025

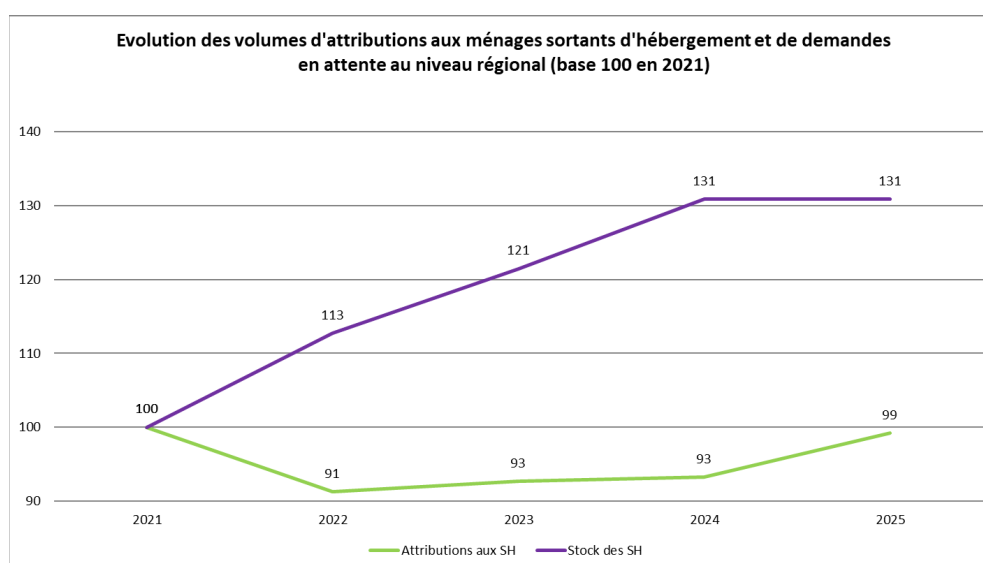
Dans le cadre du 2<sup>e</sup> plan logement d'abord, la région Hauts-de-France avait pour objectif d'attribuer un logement social à 1 950 ménages en sortie d'hébergement en 2025. Cet objectif a été dépassé (102 %).

Par rapport à 2024, les attributions en faveur de ces ménages augmentent de 6 % en moyenne régionale. Elles augmentent dans l'Aisne (12 %), le Nord (10 %) et le Pas-de-Calais (6 %), et restent stables dans l'Oise et la Somme. Les attributions aux ménages en sortie d'hébergement ont progressé de la même manière que les attributions globales en 2025.

Ces ménages sont davantage fortement relogés en QPV (49 %) que l'ensemble des publics prioritaires logés (38 %).

Le nombre de ménages hébergés en attente d'un logement social est stable en 2025 (étant rappelé que la situation est déclarée par le ménage) tandis que la demande globale a augmenté de 5 % par rapport à 2024.

### b) Dynamique des cinq dernières années (2021-2025)



Source : données SNE du 30/01/2026 et rapport LDA national au 31/12/2025

Les attributions aux ménages sortants d'hébergement, si elles ont très légèrement baissé sur les 5 dernières années (- 1 %), ont néanmoins connu une baisse moins importante que celle des attributions globales (- 7 %).

En revanche, le nombre de demandeurs issus de l'hébergement généraliste (situation déclarée) en attente d'un logement augmente un peu plus fortement (+ 31 %) que le stock de demandes globales (+ 28 %). Cette hausse est à mettre en relation avec le travail d'identification et d'accompagnement des ménages réalisé par les structures.

## 5. Zoom sur les ménages sans-abri

### a) Bilan 2025

	OBJECTIFS	ATTRIBUTIONS 2025		
Région / Département	Objectifs 2025 pour les ménages sans-abri	Attributions réalisées aux ménages sans-abri	Taux de réalisation de l'objectif	Poids des ménages sans-abri dans les attributions totales
Aisne	30	58	193 %	1%
Nord	760	943	124 %	5%
Oise	93	105	113 %	2%
Pas-de-Calais	192	280	146 %	2%
Somme	75	89	119 %	3%
<b>Total HdF</b>	<b>1 150</b>	<b>1 475</b>	<b>128 %</b>	<b>3%</b>

EVOLUTION DU STOCK	
Nb de ménages sans-abri en attente de logt au 31 déc. 2025	Evolution entre le 31/12/24 et le 31/12/25
205	16 %
4 407	7 %
614	6 %
1 290	4 %
476	10 %
<b>6 992</b>	<b>7 %</b>

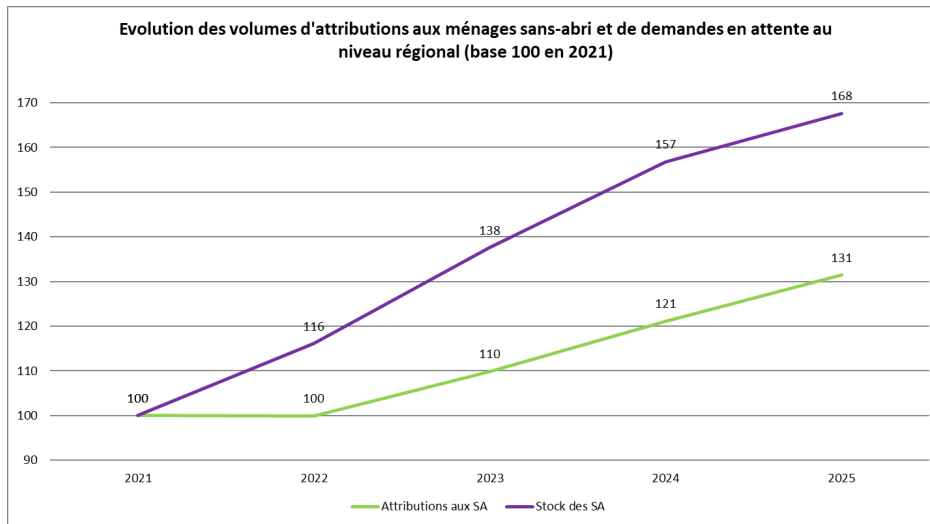
Source : données SNE du 20/01/2026 et bilan LDA national au 31/12/2025

Dans le cadre du 2<sup>e</sup> plan logement d'abord, la région Hauts-de-France avait pour objectif d'attribuer un logement social à 1 150 ménages sans-abri en 2025. Cet objectif régional est largement dépassé (128 %) et supérieur à la moyenne nationale (122 %). Ce résultat est également en augmentation par rapport à l'année précédente (+ 10 points).

Si les attributions aux ménages sans abri augmentent dans le Pas-de-Calais (+ 13 %), le Nord (+ 10 %) et l'Aisne (+ 4 %), elles restent stables dans l'Oise et diminuent dans la Somme (- 7 %).

Le nombre de demandes a, quant à lui, augmenté de 7 % par rapport à 2024 (situation déclarée par le ménage), soit légèrement plus que la demande globale (+ 5 %).

## b) Dynamique des cinq dernières années (2021-2025)



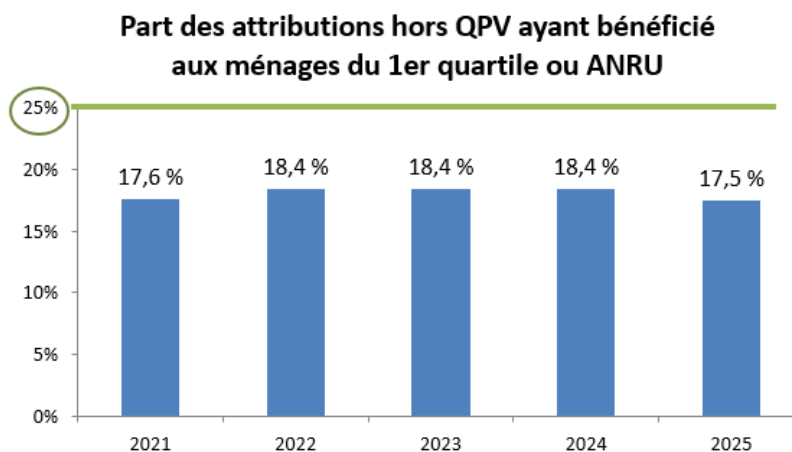
Source : données SNE du 30/01/2026

Une observation plus globale depuis 2021 révèle que, si les attributions au profit des ménages sans-abri ont fortement augmenté (+ 31 %), le stock de demandeurs en attente (situation déclarée) a crû plus largement encore (+ 68 %).

## 6. Zoom sur le relogement des ménages les plus pauvres (sous le seuil du 1<sup>er</sup> quartile de ressources)

Sur le périmètre des EPCI mettant en œuvre la réforme des attributions, 25 % des attributions hors QPV doivent bénéficier aux ménages sous le seuil du 1<sup>er</sup> quartile de ressources ou relogés dans le cadre des projets de rénovation urbaine.

En région Hauts-de-France, sur le périmètre des 40 EPCI concernés, **17,5 % des attributions hors QPV ont été effectuées au bénéfice des ménages sous le seuil de 1<sup>er</sup> quartile de ressources ou relogés dans le cadre des projets de rénovation urbaine.**



Source : données SNE du 30/01/2026

Le résultat régional baisse en 2025 pour retrouver le niveau de 2021. Il est cependant à noter qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le périmètre des QPV a été modifié, impliquant une hausse du nombre de logements sociaux inclus en QPV.

Ce résultat est bien en-deçà de l'obligation légale de 25 % et est inférieur à la moyenne nationale (17,9%).

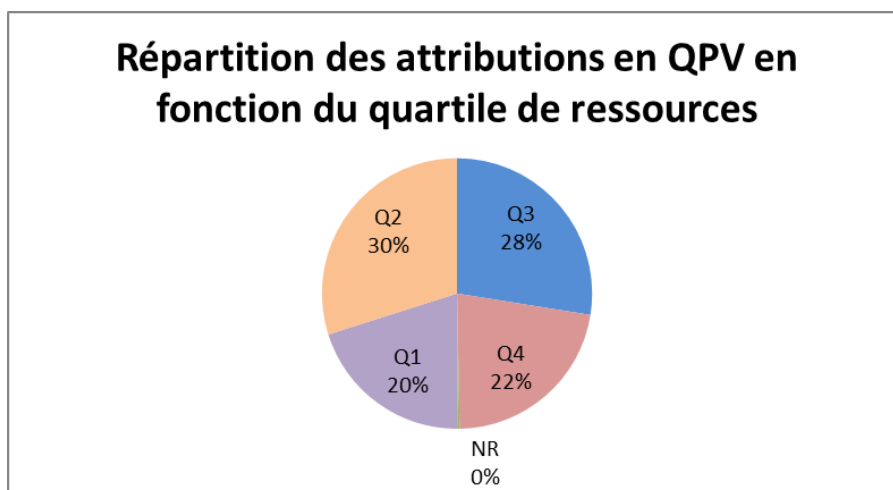
Selon les EPCI, cette valeur varie entre 7,8 % et 27,8 %. Un seul EPCI atteint cette année l'objectif de 25 % (aucun l'an dernier). 9 EPCI ont un résultat qui se situe entre 20 et 25 %; soit 2 EPCI de plus que l'an dernier.

Les résultats sont également très contrastés entre bailleurs : entre 11 % et 29,3 % pour les bailleurs ayant effectué plus de 200 attributions au total en 2025 (moyennes régionales indicatives, obligation à respecter sur chacun des EPCI).

Les résultats détaillés figurent en annexe et dans les documents :

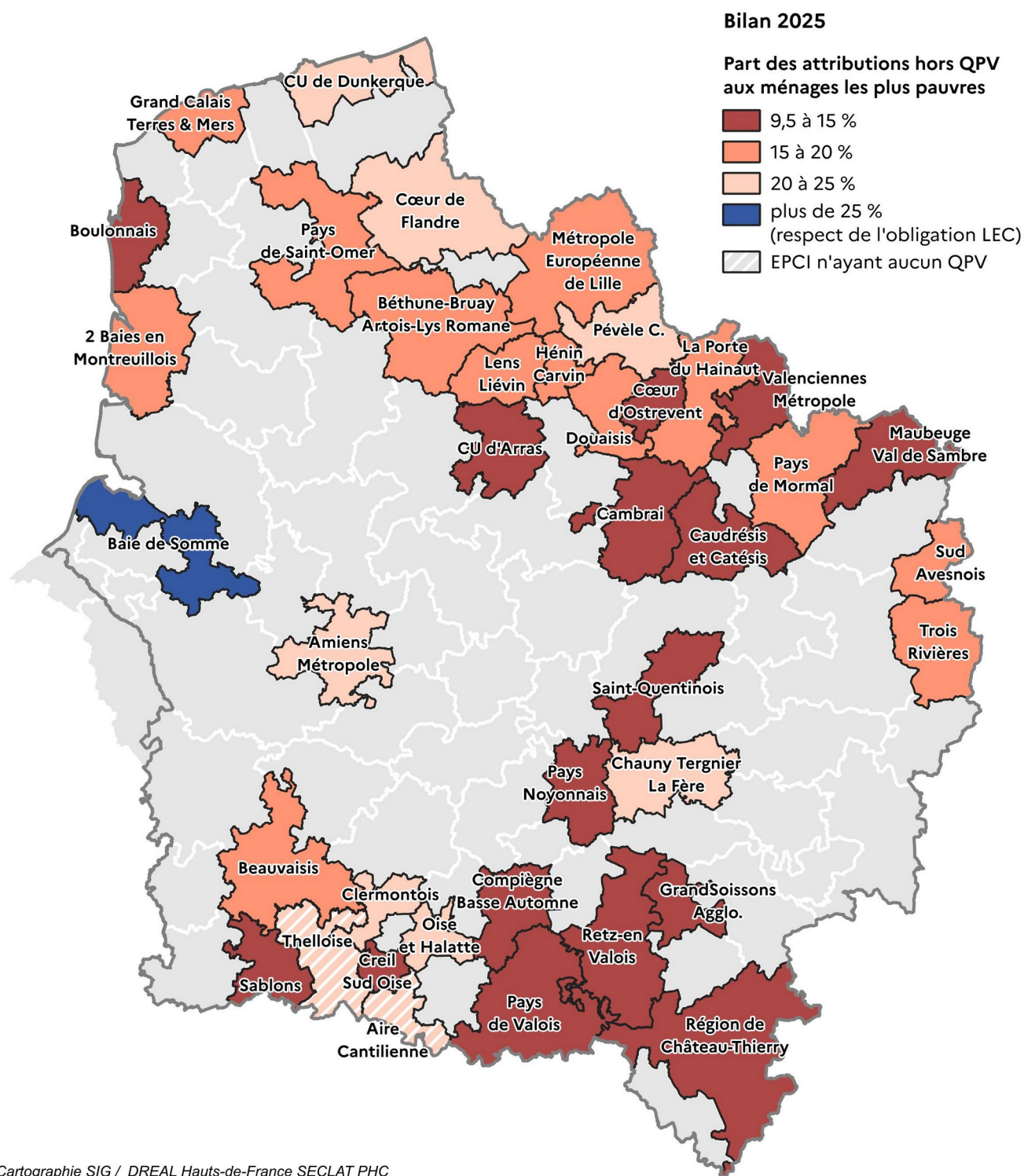
- « 2025\_12\_31\_DREAL\_HDF\_Suivi\_attributions\_au\_premier\_quartile\_synth »
- « 2025\_12\_31\_DREAL\_HDF\_Suivi\_attributions\_au\_premier\_quartile\_detail »

Enfin, la loi impose que 50 % des attributions en QPV soient consacrés aux demandeurs des trois autres quartiles. En 2025, en QPV, 80 % des attributions ont bénéficié aux ménages dont les ressources sont supérieures au seuil du 1<sup>er</sup> quartile. Tous les EPCI respectent l'obligation des 50 % fixée par la loi Égalité Citoyenneté.



## ANNEXES

### Bilan 2025 des attributions hors QPV ayant bénéficiés ménages du 1<sup>er</sup> quartile de ressources par EPCI



Cartographie SIG / DREAL Hauts-de-France SECLAT PHC

Sources : Admin Express 2025

Ministère en charge du logement - Infocentre NUNIQUE SNE (agrégé) - Données du 30/01/2026

## Bilan 2025 des attributions hors QPV ayant bénéficié aux ménages du 1<sup>er</sup> quartile de ressources par bailleur

(moyenne régionale indicative, objectif à atteindre à l'échelle de chacun des EPCI concernés)

